

# Ramassage des encombrants

Un simple rendez-vous et nos équipes s'occupent de tout.

L'enlèvement des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous. Il suffit de téléphoner afin de prendre rendez-vous, et ce, au moins une semaine à l'avance.

Les objets doivent être déposés en bord de voie publique la veille au soir (La benne ne rentrera en aucun cas sur un chemin privé ou chez un particulier).

## Ce qui n'est pas ramassé par le service des encombrants :

- Pneus
- Gravats (pots en terre, déchets consécutifs à des travaux, assiettes cassées, ...) \*
- Déchets de jardin et autres
- Bidons contenant ou ayant contenu des produits dangereux
- Cartons (à mettre en déchetterie)
- Batteries (à mettre en déchetterie)
- Textiles

*\* Tous déchets consécutifs à des travaux effectués par une société privée doivent être éliminés par la société mandataire du travail. L'enlèvement est compris dans le prix des travaux.*

## Numéro Vert

Téléphone

0 800 540 540

Courriel

[numero.vert@ville-ales.fr](mailto:numero.vert@ville-ales.fr)

[Effectuer une demande en ligne](#)